



Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire des comptes du mardi 16 juin 2026 à 20h00 à la halle polyvalente de Courtemaître

Henri Erard, président, ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Cette dernière a été convoquée par le Journal Officiel n°21 du 5 juin 2026 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tous-ménages.

Le président informe les citoyens présents que la séance est enregistrée afin de pouvoir rédiger le présent PV dans les meilleures conditions et qu'il corresponde aux propos qui seront tenus ce soir.

Personnes présentes ne disposant pas du droit de vote : aucune

Invités presse : néant

Invités : néant

Excusés : Mmes Line Bottelli, deux conseillers communaux arriveront avec du retard, soit Mme Claudia Villard et M. Dany Contréras, pour des raisons professionnelles.

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : Mme Adeline Bonnot et M. Pierre Clavel

26 personnes sont présentes, habilitées à voter.

Ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 19.03.2026
2. Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2025 et les dépassements budgétaires
3. Discuter et voter la consolidation du crédit initial de Fr. 200'000 destiné à financer les travaux de dessertes forestières et donner compétence au conseil communal pour la consolidation
4. Discuter et voter la consolidation de Fr. 21'210.30 destiné à la réalisation d'un concept général de dessertes forestières
5. Discuter et voter la consolidation de Fr. 86'510.- concernant le projet d'étude de la gestion de l'Allaine
6. Discuter et voter la consolidation de Fr. 27'479.65 concernant l'étude de la gestion des affluents de l'Allaine (Vallatte)

7. Discuter et voter la consolidation de Fr. 40'000.- concernant l'étude de projet d'ouvrage sur le ruissellement
8. Divers

* * * * *

L'ordre du jour n'est pas lu. Il est accepté tacitement, sans avis contraire.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 19.03.2026

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est accepté tacitement, sans avis contraire.

* * * * *

Point 2 - Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2025 et les dépassements budgétaires

L'entrée en matière est acceptée.

La caissière, Mélanie Braun, prend la parole et nous présente les comptes dans les détails.

Les comptes de la commune bouclent avec un bénéfice de Fr. 135'474.80 pour le compte global et de Fr. 141'705.06 pour le compte général.

Le budget affichait un bénéfice de Fr. 47'771.-.

Le bénéfice avant attribution est de Fr. 835'474.80, auxquels seront donc déduits Fr. 700'000.- attribués à la réserve budgétaire.

Le maire, Thierry Crétin, intervient sur les informations relatives aux travaux budgétisés mais non-réalisés de la voirie et souhaite apporter un complément. Il explique pourquoi ces travaux qui n'ont pas été réalisés en raison de changements urgents survenus en cours d'année. Ceci afin d'éviter que des fausses informations sur la voirie ne se propagent, comme par exemple, qu'ils ne feraient rien fait.

Au niveau de la sécurité, le maire ajoute que nous devons prendre des mesures car la commune ne se trouvait pas en conformité au niveau de la prévention des accidents. Cela a été corrigé notamment par de nouveaux aménagements.

Le maire explique que les gains immobiliers sont exceptionnellement élevés car il y a eu un effet de rattrapage. Par ailleurs, notre assiette fiscale augmente et c'est une bonne nouvelle.

M. Daniel Fleury de Montignez, se demande ce que signifie la convention fiscale ? la caissière va rechercher les termes exacts et reviendra vers M. Fleury.

M. Jean-Luc Fleury demande pourquoi il y a un déficit avec l'eau. La caissière explique que le nouveau règlement nous impose de prévoir un gros versement pour le maintien de la valeur, soit plus de Fr. 129'000.-. La perte est donc relative.

Mélanie Braun répond que si l'eau est durablement déficitaire, nous devons probablement augmenter les taxes, idem pour les eaux usées où le montant d'attribution pour le montant de la valeur s'élève à plus de Fr. 179'000.-.

Le maire rajoute que pour le vote du règlement, un inventaire de l'état de nos conduites et canalisations avait été fait. Il concluait qu'un besoin de renouvellement, qui doit être réalisé sur plusieurs années, était nécessaire. Des provisions sont donc mises en place et absorbent le bénéfice que nous faisons sur l'eau achetée et revendue.

Les comptes 2026 seront plus représentatifs mais, en effet, pour les eaux usées nous devons certainement revoir nos tarifs.

La caissière continue sa présentation.

Le maire remercie Mélanie Braun et explique que les comptes sont bien tenus.

Il rajoute que l'endettement net par habitant est passé au-dessous de la barre des Fr. 5'000.- et aux yeux de la RCJU c'est très important et une bonne nouvelle.

Notre commune va bien dans l'ensemble.

Le maire garde la parole et lit le rapport de l'organe de révision CRF à Delémont qui recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes 2025.

L'assemblée passe au vote : les comptes 2025 et le rapport d'audit sont approuvés à une majorité évidente sans opposition.

Mélanie Braun est félicitée par l'assemblée pour la tenue de ces comptes.

Ndlr : Suite à la demande de M. Fleury de Montignez plus haut : la convention fiscale est basée sur un arrêté de la RCJU concernant la répartition du montant de la compensation entre les communes

proportionnellement aux pertes fiscales attendues par ces dernières dans le cadre de l'imposition des personnes morales pour l'année 2025.

Ndlr : Le powerpoint de présentation des comptes et des dépassements budgétaires peuvent être consultés sur le site internet de la commune via le lien : [Comptes 2025](#)

* * * * *

Point 3 - Discuter et voter la consolidation du crédit de Fr. 200'000 destiné à financer les travaux de dessertes forestières et donner compétence au conseil communal pour la consolidation

L'entrée en matière est acceptée.

La conseillère communale Emilie Cayla nous présente le décompte. Finalement, avec les subventions cantonales et la participation du fonds forestier d'exploitation, nous bouclons le décompte à Fr. 0.-.

L'assemblée passe au vote : le point est accepté à la majorité évidente sans opposition.

Ndlr : Le powerpoint de présentation peut être consulté sur le site internet de la commune via le lien : [Présentation du point 3](#)

* * * * *

Point 4 - Discuter et voter la consolidation du crédit de Fr. 21'210.30 destiné à la réalisation d'un concept général de dessertes forestières

L'entrée en matière est acceptée.

La conseillère communale Emilie Cayla nous présente le décompte. Finalement, avec les subventions cantonales et la participation du fonds forestier d'exploitation, nous bouclons le décompte à Fr. 0.-.

M. Jean-Luc Fleury s'interroge. Finalement il n'y aura pas de crédit ? Le maire répond et lui explique le raisonnement. Il est vrai que nous devrions plutôt parler de « dépenses » et non pas de crédit. Le président et le maire ajoutent que l'assemblée doit seulement voter le décompte et la consolidation de la dépense.

L'assemblée passe au vote : le point est accepté à la majorité évidente sans opposition.

Ndlr : Le powerpoint de présentation peut être consulté sur le site internet de la commune via le lien : [Présentation du point 4](#)

* * * * *

Point 5 - Discuter et voter la consolidation du crédit de Fr. 86'510.- concernant le projet d'étude de la gestion de l'Allaine

L'entrée en matière est acceptée.

Le maire, Thierry Créatin, prend la parole afin d'expliquer la procédure depuis le début.

La discussion est ouverte. Le décompte est projeté. Le financement se fera via un emprunt bancaire d'un montant de Fr. 86'510.-. Il n'y a pas de questions.

L'assemblée passe au vote : le point est accepté à la majorité évidente sans opposition.

Ndlr : Le powerpoint de présentation peut être consulté sur le site internet de la commune via le lien : [Présentation du point 5](#)

* * * * *

Point 6 - Discuter et voter la consolidation du crédit de Fr. 27'479.65 concernant l'étude de la gestion des affluents de l'Allaine (Vallatte)

L'entrée en matière est acceptée.

La discussion est ouverte. Le décompte est projeté. Le financement se fera via un emprunt bancaire d'un montant de Fr. 27'476.65.

Le maire souhaite encore expliquer les deux décomptes par une présentation. La discussion est ouverte. Il n'y a plus de questions.

L'assemblée passe au vote : le point est accepté à la majorité évidente sans opposition.

Ndlr : Le powerpoint de présentation peut être consulté sur le site internet de la commune via le lien : [Présentation du point 6 & Présentation points 5 & 6](#)

* * * * *

Point 7 - Discuter et voter la consolidation du crédit de Fr. 40'000.- concernant l'étude de projet d'ouvrage sur le ruissellement

L'entrée en matière est acceptée.

Le maire prend la parole.

La discussion est ouverte. Le décompte est projeté. Le financement se fera via un emprunt bancaire d'un montant de Fr. 38'051.20.

M. Daniel Fleury, de Montignez, demande si ce plan est consultable sur le Géoportail ou sur le site de la commune ? Il lui est confirmé qu'il est en effet consultable via le Géoportail du canton du Jura.

L'assemblée passe au vote : le point est accepté à la majorité évidente sans opposition.

Ndlr : Le powerpoint de présentation peut être consulté sur le site internet de la commune via le lien : [Présentation du point 7](#)

* * * * *

Point 8 - Divers

Le maire prend la parole et informe de la démission de notre conseillère communale Natasha Bottinelli. La procédure est en cours. Un dépôt de liste sera effectué et une votation aura lieu le 29 novembre 2026.

Concernant la voirie et les services techniques, un travail est en cours avec la comptabilité. A noter que l'entretien des chemins vicinaux doit être mis en place afin d'aller ensuite vers la RCJU pour obtenir des subventions. Cela sera repris et des explications seront données lors de notre assemblée d'automne, soit le **lundi 19 octobre 2026**.

Un plan de tonte et de fauchage des routes communales sera préparé et effectué par la voirie avec l'aide de l'administration, notamment Valérie Reber.

Pour notre station d'épuration (STEP), la commune est en contact avec le SEPE de Porrentruy suite aux souhaits de la RCJU. En effet, il est souhaitable que les stations d'épurations en général soient gérées par des personnes au bénéfice d'une formation adéquate.

Le cahier des charges du fontainier est également en cours de révision pour le budget.

Bonne nouvelle, l'ancienne usine Termiboîtes, à la Basse-Fin à Courtemaîche, sera reprise par l'entreprise Calabria Sàrl (M. Jean-Marcel Calabria) dès le 1^{er} juillet prochain.

Il rappelle par ailleurs que les terrains communaux à Buix, aux Bois-Chatons, sont prêts à la vente au tarif de Fr. 110.-/m². Pour la Basse-Fin à Courtemaîche, les travaux de viabilisation ont commencé aujourd'hui et la vente aux personnes intéressées pourrait survenir dès le mois de septembre prochain. Pour rappel, ces terrains seront vendus à Fr. 120.-/m².

Mme Marie Fleury de la Commune Ecclésiastique (CE) de Montignez prend la parole et explique le projet de la CE relatif aux autels baroques de l'église de Montignez.

Une restauration de ces autels est devisée à Fr. 527'955.-. Le projet est soutenu notamment par la RCJU et son Office de la culture, la Confédération, l'Evêché de Bâle et la Loterie Romande.

Des visites commentées des autels et des explications du projet de cette future restauration se dérouleront les 12 & 13 septembre 2026 de 14h00 à 17h00. Les personnes intéressées sont les bienvenues.

Elle remercie les citoyens pour leur écoute.

Ndlr : Le powerpoint de présentation peut être demandé auprès de la Commune ecclésiastique de Montignez.

M. Daniel Fleury de Montignez, demande une explication supplémentaire par rapport à la STEP de Montignez. Le maire répond que cette gestion pourrait être reprise par la SEPE de Porrentruy. Cela est déjà le cas pour celle de Lugnez. Il rappelle que c'est une volonté de la RCJU.

M. Daniel Fleury demande si le coût de traitement du m³ d'eau à Montignez coûte plus cher que le m³ du SEBA ?

La caissière explique qu'elle n'a jamais calculé le prix pour Montignez mais cela pourrait être intéressant de se pencher sur la question. M. le maire pense que Montignez doit revenir un peu plus cher.

Le maire rajoute que nous possédons une très bonne STEP. Pour preuve, nous recevons régulièrement les résultats des analyses et c'est toujours positif.

M. Pierre Clavel demande si le projet d'intégrer des couches du géoportail dans l'outil de gestion des eaux de surface a abouti et si cette intégration pourrait également servir à un outil similaire pour la gestion des chemins, évitant de développer un nouveau système.

Le conseiller communal, Dany Contréras répond. Lors d'une séance à St-Ursanne, la volonté au niveau des communes et des bureaux d'ingénieurs, était de prévoir une mutualisation des calques afin de les utiliser dans plusieurs communes.

Quelques communes avaient initié ce genre de démarches mais les coûts se trouvent un peu trop hauts par rapport à nos besoins.

Pas de suite pour le moment, mais il y a un réel besoin et tôt ou tard, nous devons y passer. Peut-être, qu'en temps voulu il faudra se rapprocher des bureaux d'ingénieurs pour la suite, mais rien de plus.

M. Pierre Clavel explique qu'à l'époque, il avait mis en place une table de données sur Excel, malheureusement trop peu graphique aux yeux de certains et semble avoir passé à la poubelle. C'est finalement un retour en arrière. Selon DCo, nous pourrions en reparler.

Le maire rajoute que cela est finalement du ressort de la commission des eaux de surface. Suite au départ de Natasha Bottinelli, également déléguée, c'est Henri Erard qui la remplace pour le moment. Un cahier des charges assez précis nous est parvenu de l'Economie Rurale afin de connaître les façons de procéder pour toucher des subventions. Il sera transmis à la commission des eaux de surface dans les meilleurs délais.

Il est confirmé que le plan de gestion cantonal des eaux de surface se trouve bien sur le géoportail et que la gestion communale se ferait sur un logiciel dédié, indépendant du géoportail cantonal.

D'autres questions ? Si ce n'est pas le cas, le président remercie les citoyens pour leur présence et leur souhaite un bon retour chez eux.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 21h25.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE

Le président :

La secrétaire :

Henri Erard

Céline Meusy